

CONTRAT DE REFERENCEMENT INDEXFI.COM

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La société MASTER INVEST.COM,

Société Anonyme au capital de 874 782,86 euros, immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro 433 430 139 - dont le siège social est sis 17 Square Edouard VII 75009 PARIS, prise en la personne de son représentant légal, domicilié es qualité audit siège, et ayant tous pouvoir à cet effet.

Ci-après dénommée « **Indexfi.com** ».

D'UNE PART,

Et

le « **Référencé** ».

D'AUTRE PART,

TERMES DU CONTRAT

PREAMBULE

Indexfi.com propose à toute personne physique ou morale, professionnelle de la finance, de l'immobilier, du droit ou du chiffre, de se faire connaître par un référencement de ses données sur un annuaire dynamique en ligne accessible à tout internaute du site à l'adresse suivante : <http://www.indexfi.com>.

En outre et en contrepartie de la transmission d'un certain nombre de renseignements, le référencé à Indexfi.com bénéficie d'un ensemble de prestations lui permettant de communiquer avec les utilisateurs privés ou professionnels d'Indexfi.com

CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1. Objet du contrat de référencement

1.1. Par le présent contrat, le Référencé confie à Indexfi.com, qui accepte, la prestation de référencement de ses données dans l'annuaire en ligne, accessible gratuitement à tout internaute à l'adresse suivante : www.indexfi.com.

1.2. Le présent contrat et ses annexes expriment l'intégralité des accords conclus entre les Parties. Il se substitue à tout autre document antérieur échangé entre les parties, à tout autre accord écrit, implicite ou oral antérieur.

Article 2. Durée du contrat de référencement

Le présent contrat est conclu pour une durée de douze (12) mois à compter du jour de sa validation. Il est renouvelable par tacite reconduction, par périodes successives d'une durée de douze (12) mois, sans limitation du nombre de renouvellements, sauf dénonciation du terme par l'une ou l'autre des parties notifiée à l'autre partie par lettre recommandée avec avis de réception, moyennant le respect d'un préavis de 30 jours.

Article 3. Prix / Gratuité du contrat de référencement

3.1. Dans le cadre du présent contrat, le Référencé a accès à une formule unique d'abonnement dont le coût annuel est gratuit.

3.2. Indexfi.com se réserve le droit, à tout moment, de mettre en place une tarification. Les nouveaux tarifs ne s'appliquent qu'à compter du jour du renouvellement du présent contrat, sauf dénonciation du terme par le Référencé dans les conditions de l'article 2 (Durée du contrat de référencement).

Article 4. Obligations du Référencé

4.1 Les obligations mises à la charge du Référencé constituent des obligations impératives, dont le respect conditionne directement et totalement la bonne exécution par Indexfi.com de ses obligations. En cas de manquement total ou partiel à ces obligations, la responsabilité d'Indexfi.com ne pourra être engagée à quelque titre que ce soit.

4.2 De façon à pouvoir bénéficier du référencement, le Référencé déclare être équipé d'une connexion Internet mutualisé sur un réseau TCP/IP.

4.3 Le Référencé s'oblige à satisfaire aux obligations prévues à l'article 3 (Prix du référencement - Paiement).

4.4. Le Référencé s'engage à ce que les données sauvegardées par l'intermédiaire du site www.indexfi.com soient licites et respectent les droits des tiers. Il veillera notamment à ce que les données sauvegardées sous sa responsabilité ne contiennent pas de données susceptibles de porter atteinte à la sécurité de l'Etat, à la réputation de tiers, à des droits de propriété intellectuelle de tiers, sans que cette liste soit exhaustive. Indexfi.com ne peut assurer aucune vérification du contenu des données sauvegardées et ne saurait être responsable en raison du caractère illégal desdites données. Conformément à la Loi sur la Confiance dans l'Economie Numérique, Indexfi.com pourra être appelée à mettre les données sauvegardées à disposition de toute autorité judiciaire ou bénéficiaire d'une

autorisation judiciaire, ou, suite à une décision de justice, à supprimer l'accès aux données. Dans une telle hypothèse, les frais engendrés par ces opérations seront à la charge exclusive du Référencé.

4.5. Le Référencé s'engage par ailleurs à respecter les règles suivantes :

- Se conformer aux lois en vigueur et respecter les droits des tiers, ainsi que les présentes dispositions ;
- Respecter les droits de propriété intellectuelle afférents aux contenus fournis par indexfi.com et par les autres utilisateurs ;
- Ne jamais détourner une fonctionnalité du site <http://www.indexfi.com> de son usage initialement prévu ;
- Ne pas diffuser des informations ou contenus non conformes à la réalité ;
- Ne pas diffuser des informations ou contenus contrevenant aux droits d'autrui ou à caractère diffamatoire, injurieux, obscène, offensant, violent ou incitant à la violence, politique, raciste ou xénophobe et de manière générale tout contenu contraire à l'objet de Indexfi.com, aux lois et règlements en vigueur ou aux bonnes mœurs ;
- Ne pas diffuser des informations ou contenus ayant pour effet de diminuer, de désorganiser, d'empêcher l'utilisation normale de Indexfi.com, d'interrompre et/ou de ralentir la circulation normale des communications entre les membres ;
- **Ne pas participer directement ou indirectement, à un réseau visant à mettre en œuvre des pratiques assimilables à des ventes ou prestations " à la boule de neige " prévues par les articles L 122-6 et L 122-7 du code de la consommation français ;**
- **Ne pas participer directement ou indirectement, à la mise en place ou au développement d'un réseau visant à mettre en œuvre des pratiques assimilables à des ventes en réseau (MLM). Par ailleurs, est interdit le recrutement de Vendeur à Domicile Indépendant (VDI) à des**

fins de constitution d'un tel réseau ou autres pratiques similaires.

Article 5. Obligations d'Indexfi.com

5.1. Indexfi.com s'engage à déployer les moyens nécessaires afin d'assurer la permanence, la continuité et la qualité des services d'annuaire en ligne et d'interactivité proposés sur le site www.indexfi.com et est tenue à ce titre d'une obligation de moyens.

5.2. Indexfi.com s'efforcera de maintenir un accès au service 24 heures sur 24 chaque jour de l'année, sauf en cas de force majeure tel que visée à l'article 10 (Force majeure) ou en raison d'une opération de maintenance, de mises à jour ou d'améliorations techniques, ou pour en faire évoluer le contenu et/ou la présentation. Toutefois, dans la mesure du possible, Indexfi.com informera le Référencé préalablement à une opération de maintenance ou de mise à jour. Le Référencé renonce par avance à rechercher la responsabilité de Indexfi.com au titre du fonctionnement et de l'exploitation du site <http://www.indexfi.com>. De même, la responsabilité de Indexfi.com ne saurait être recherchée en cas de dysfonctionnement, d'une impossibilité d'accès, ou de mauvaises conditions d'utilisation du site Indexfi.com imputables à un équipement non adapté, à des perturbations imputables au fournisseur d'accès du Référencé, à l'encombrement du réseau Internet, et/ou pour toute autre raison extérieure à Indexfi.com.

5.3. Indexfi.com s'engage à prendre toutes mesures utiles et à mettre en œuvre les techniques raisonnablement accessibles aux professionnels de l'archivage de données à distance compte tenu des évolutions technologiques, afin de faire respecter la confidentialité des données du Référencé et d'éviter les intrusions dans le système de traitement automatique des données sous son contrôle et autres atteintes à un tel système telles que prévues et réprimées par les articles 321-3 à 323-7 du Code pénal.

Article 6. Identifiants

6.1 Dans le cadre du contrat de référencement interactif le Référencé recevra par email un numéro de référencement et un mot de passe de connexion lui permettant d'accéder à son espace personnel sur le site <http://www.indexfi.com>.

6.2. Les identifiants de connexion du Référencé sont strictement personnels. Le Référencé désignera une personne habilitée à recevoir et gérer ces identifiants et veillera à ce que ceux-ci ne soient pas communiqués à des tiers au Référencé qui reste seul responsable

des dits identifiants et de toute utilisation frauduleuse de ceux-ci. En cas de perte, de vol ou de divulgation accidentelle, le Référencé doit immédiatement informer Indexfi.com qui adressera de nouveaux identifiants de connexion. Les frais éventuels de modification des identifiants seront supportés par le Référencé. En cas d'utilisation frauduleuse des identifiants du Référencé du fait d'une faute imputable à ce dernier, le Référencé sera responsable envers Indexfi.com de toute perte ou détérioration de données quelle qu'elle soit, même si les données appartiennent à des tiers et plus généralement de tout dommage subi en raison de cette exploitation non autorisée.

Article 7. Données à caractère personnel

7.1. Le site www.indexfi.com ne nécessite pas d'enregistrement nominatif de la part du Référencé gratuit au sens de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, ce qui n'est pas le cas du référencement payant où le Référencé a la faculté de compléter certaines données (noms et numéros de téléphone professionnels) concernant ses collaborateurs et/ou salariés.

7.2. Dans cette hypothèse, le Référencé payant garantit à Indexfi.com qu'il a obtenu le consentement préalable et écrit des personnes concernées qui devront être informées de l'existence et de la nature du traitement et des droits dont disposent ces personnes au regard de la loi Informatique et Liberté précitées. Indexfi.com ne pourra donc en aucun cas être tenu pour responsable d'aucun préjudice direct ou indirect au titre de la collecte de ces informations sur le site www.indexfi.com.

7.3. Le Référencé est informé que, conformément à ladite loi, les personnes concernées disposent des droits suivants :

- le droit de s'opposer, pour des motifs légitimes à ce que les données à caractère personnel les concernant fassent l'objet de traitements autres que ceux annoncés aux présentes auxquelles le Référencé a recueilli le consentement préalable.
- le droit de s'opposer, sans frais, à ce que les données collectées fassent l'objet d'un traitement commercial par le responsable du traitement actuel ou futur.
- sous réserve de justifier de leur identité, le droit de s'informer sur les traitements auxquels ses données à caractère personnel donnent lieu.
- le droit d'obtenir des informations relatives aux traitements concernant les données à caractère personnel gérées par Indexfi.com et toutes informations permettant de connaître et au besoin contester la logique qui préside aux traitements des dites données.
- sous réserve également de la justification de leur identité, le droit d'obtenir copie des données à caractère personnel les concernant,

ainsi qu'un droit de rectification, de mise à jour ou de suppression de tout ou partie des dites données. Indexfi.com s'engage à mettre en œuvre sans délai les modifications ou suppressions demandées et à en justifier au Référencé sans tarder. Ces droits peuvent être exercés par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@master-invest.com ou par courrier postal à l'adresse MASTER-INVEST 17 Square Edouard VII 75009 PARIS.

7.4. A la clôture du compte du Référencé, les données sont archivées et conservées par Indexfi.com pour la durée légale de conservation des données. Le Référencé s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions légales et réglementaires en vigueur relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et sera seul responsable du contenu de sa page personnelle sur le site www.indexfi.com.

7.5. Toutes les précautions ont été prises pour archiver ses informations et coordonnées professionnelles dans un environnement sécurisé.

Article 8. Propriété Intellectuelle

8.1. Indexfi.com est seul titulaire de la totalité des droits de propriété intellectuelle attachés à son site internet ainsi que de l'ensemble des contenus et services proposés dans le présent contrat de référencement à l'annuaire en ligne pour lesquels Indexfi.com se réserve la qualité d'auteur.

8.2. Conformément aux dispositions de la loi n° 98-536 du 1er juillet 1998, portant transposition dans le Code de la Propriété Intellectuelle de la Directive 96/9/CE du 11 mars 1996 relative à la protection juridique des bases de données, Indexfi.com est producteur et propriétaire des bases de données intégrées au site "<http://www.indexfi.com>".

8.3. En conséquence, le Référencé s'interdit notamment d'extraire, réutiliser, stocker, reproduire, représenter ou conserver directement ou indirectement, sur un support quelconque, par tout moyen et sous toute forme que ce soit, tout ou partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu des bases de données contenues sur ce site, et notamment dans l'annuaire en ligne, sous peine de se rendre coupable d'actes de contrefaçon.

Article 9. Suspension de la prestation - Résiliation du contrat de référencement - conséquences

9.1 Le présent contrat pourra être résilié de plein droit par Indexfi.com huit jours après mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception demeurée sans

effet, à défaut de paiement par le Référencé à son échéance de la redevance annuelle prévues au contrat ou de toute somme due par le Référencé au titre du contrat, ou en cas d'inexécution par le Référencé de l'une quelconque de ses obligations contractuelles.

9.2. Le présent contrat pourra également être résilié dans les mêmes conditions en cas de décès du Référencé, de redressement judiciaire, de liquidation amiable ou judiciaire, de cessation d'activité, de dissolution, sous réserve des dispositions légales applicables en matière de procédures collectives.

9.3. La résiliation du présent contrat entraînera, sans deuxième mise en demeure, en réparation du préjudice subi, le paiement par le Référencé, en sus de toute mensualité ou somme impayée due en vertu du contrat, d'une indemnité contractuelle de résiliation égale au solde TTC des mensualités restant à échoir à la date de la résiliation majorée de 10 %.

9.4. Le présent contrat pourra être résilié de plein droit par le Référencé, sans demande d'indemnité de quelque nature, dans les 30 jours après réception d'une signification à un manquement aux obligations de Indexfi.com, par lettre recommandée avec accusé de réception.

9.5. En cas de manquement grave dans l'exécution des obligations contractuelles de l'une ou l'autre des parties, et sauf dispositions particulières du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit, sans préavis ni formalité judiciaire, après l'envoi d'une lettre de mise en demeure restée sans effet à l'expiration d'un délai de 15 jours à compter de sa réception par la partie défaillante.

9.6. Plus particulièrement, en cas de manquement par le Référencé à une ou plusieurs des règles de l'article 4.5. du présent contrat, Indexfi.com se réserve le droit de résilier unilatéralement et sans préavis le contrat, de bloquer le compte du Référencé, de supprimer automatiquement les messages litigieux, d'empêcher la publication de tout ou partie du profil du Référencé, et/ou de bloquer son accès à tout ou partie des services, de façon temporaire ou définitive, sans aucune contrepartie. En tout état de cause, aucun remboursement des sommes versées par le Référencé ne sera effectué consécutivement à une suppression temporaire ou définitive de compte par Indexfi.com.

9.7. La résiliation du contrat dans les conditions sus visées sera sans préjudice du droit de l'une ou l'autre des parties de solliciter devant la juridiction compétente l'indemnisation du préjudice qu'elle estime

avoir subi.

Article 10. Force majeure

10.1. Aucune des deux parties ne pourra être tenue responsable de l'inexécution, des manquements ou des retards pris dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations qui seraient dus au fait de l'autre partie ou à la survenance d'un cas de force majeure.

10.2. La force majeure suspend les obligations nées du présent contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si la force majeure devait perdurer plus de trois mois, il pourra être mis fin au présent Contrat par l'une ou l'autre des parties, sans que cette résiliation puisse être considérée comme fautive.

10.3. La résiliation, dans une telle hypothèse, devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception et prendra effet à la date de réception de ladite lettre.

Article 11. Dispositions Diverses

11.1 La nullité de l'une quelconque des obligations résultant du présent contrat, pour quelque cause que ce soit, n'affectera pas la validité des autres obligations et les parties s'engagent à négocier de bonne foi des dispositions de remplacement.

11.2 Les titres et sous titres figurant dans le présent contrat sont inclus à titre de pure commodité. De convention expresse entre les parties, ces titres et sous titres ne pourront en aucun cas servir à interpréter quelque disposition que ce soit du présent contrat.

11.3 Le fait pour une partie de ne pas revendiquer l'application d'une disposition quelconque du présent contrat ou d'en tolérer l'inexécution de façon temporaire ou permanente, ne pourra en aucun cas être interprété comme une renonciation par cette partie à exercer les droits qu'elle détient au titre dudit contrat. Le fait pour une partie de tolérer une inexécution ou une exécution imparfaite du présent contrat ou plus généralement de tolérer tout acte, abstention ou omission de l'autre partie non conforme aux dispositions du présent contrat ne saurait conférer un droit quelconque à la partie qui bénéficie d'une telle tolérance.

Article 12. Loi du contrat

Le présent contrat est soumis à la loi française. Seule la version française des documents contractuels sera opposable aux parties et fera foi en cas de litige.

Article 13. Compétence

Tout litige qui pourra naître à l'occasion du présent contrat, relatif notamment à sa validité, son interprétation, son exécution ou sa cessation sera soumis à la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

Fait à Paris le (date de la validation des présentes par le référencé sur le formulaire internet)

**Pour Indexfi.com,
Master Invest.com S.A.**